

Conditions d'admission 2025-2026

Faculté d'Architecture et d'Urbanisme (FAU)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Admission candidat hors union européenne

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2025-2026 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2025-2026.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.

Critères académiques généraux pour l'admission 2025-2026

Pour l'ensemble des candidats

- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets et les dossiers hors délais seront refusés.
- Les frais de dossier doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- L'authenticité des documents fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- La lettre de motivation personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via l'intérêt formulé par le candidat pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.

Master (2^e cycle)

- Une moyenne de 12/20, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la

Secrétariat des études de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme : 88, Rue d'Havré à 7000 Mons

Tél. : 065/55.48.10 – admissions.fau@umons.ac.be

Candidat HUE – Admission au grade de Master

Conditions d'admission 2025-2026

faculté), est requise pour la(les) dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission. En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.

Critères académiques spécifiques d'admission à la FAU 2025-2026

(En plus des critères généraux pour l'admission 2025-2026)

Admission aux masters en Faculté d'Architecture et Urbanisme (FAU)

Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.

L'accès au **bachelier**, aux **Master en Architecture** et **Master en Urbanisme et Développement Territorial**, organisés par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une **maîtrise suffisante de la langue française**.

Si le candidat est titulaire d'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français :

Le dossier devra impérativement comprendre un document de l'établissement qui atteste que le cursus a pleinement été suivi en langue française.

Si le candidat n'est pas titulaire d'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français :

Le dossier devra impérativement comprendre une attestation délivrée par un organisme officiel et certifiant que le niveau de français du candidat est au minimum le niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL).

Cette attestation doit être obtenue pour le dépôt de la candidature et dater de moins de 3 ans. Les preuves d'inscription au test ne seront pas acceptées.

Les **tests suivants** sont **acceptés et considérés comme équivalents** :

- Test de connaissance du français (TCF) : <http://www.ciep.fr/tcf>
- Test d'évaluation de français (TEF) : <http://www.francais.cci-paris-idf.fr/tests/>
- Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2) : <http://www.ciep.fr/dalf>

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

Pour une admission au Master en Architecture

Conditions d'admission 2025-2026

Une moyenne générale de **14/20 (mention « Bien »)** pour l'ensemble du premier cycle est requise.

Le candidat doit fournir :

- Un Portfolio au format numérique PDF reprenant ses projets et dessins architecturaux (implantations, coupes, élévations, plans, dessins techniques)

Ce Portfolio devra être envoyé sur l'adresse admissions.fau@umons.ac.be dans les 5 jours qui suivent le transfert de votre demande d'admission au niveau de la faculté.

En cas de refus du dossier pour une admission au Master en Architecture, le dossier ne pourra être soumis au jury de Bachelier pour un nouvel examen que s'il répond aux critères académiques d'admission en Bachelier.

Pour une admission au Master en Urbanisme et Développement Territorial

Une moyenne générale de **14/20 (mention « Bien »)** pour l'ensemble du premier cycle est requise.

Le candidat doit fournir :

- Un Portfolio au format numérique PDF reprenant ses projets et dessins architecturaux (implantations, coupes, élévations, plans, dessins techniques)

Ce Portfolio devra être envoyé sur l'adresse admissions.fau@umons.ac.be dans les 5 jours qui suivent le transfert de votre demande d'admission au niveau de la faculté.

En cas de refus du dossier pour une admission au Master en Urbanisme et Développement Territorial, le dossier ne sera pas soumis au jury de Bachelier en Architecture pour un nouvel examen.

IMPORTANT

La faculté n'acceptera pas de dossier « sous réserve de la réussite de l'année en cours ».

En aucun cas nous ne pouvons vous garantir l'admission dans l'année pour laquelle vous avez postulé (peu importe le cursus suivi).

Le jury de la faculté peut refuser de prendre en considération le diplôme obtenu s'il est trop éloigné de la formation ou du domaine lié à l'Art de bâtir et Urbanisme.

Etant donné que le dossier de candidature fera l'objet d'une analyse et d'une évaluation par le jury de la Faculté, aucune demande de valorisation ou de dispense sur la base du parcours académique ou professionnel ne seront prises en considération au moment de l'inscription.

Conditions d'admission 2025-2026

La lettre de motivation, de préférence dactylographiée, exposera de manière pertinente le projet professionnel du candidat et le lien entre ses études précédentes et le cursus auquel il postule.

Aucune seconde session n'est programmée pour le cours de conception architecturale et urbanistique (projet). De nombreux cours sont évalués de manière continue et ce, dès les premières séances. Dès lors, aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre.

FAQ

Avez-vous besoin d'une équivalence ?

Uniquement si votre dossier est accepté au bloc 1 du Bachelier

[Bienvenue - ::: - Administration Générale de l'Enseignement - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](http://cfwb.be)

Pouvez-vous prétendre à une admission au-delà du bloc 1 du bachelier ?

De manière générale, si vous n'avez pas suivi de cours de composition architecturale (projet), votre demande ne pourra pas être acceptée au-delà du bloc 1 du bachelier en Architecture.

Un cursus type « Génie Civil » peut-il être valorisable à la FA+U ?

Non car il ne contient pas de cours de composition architecturale. Une admission n'est donc possible qu'au bloc 1 du bachelier

Devez-vous introduire une demande d'admission en Bachelier ou en Master ?

Vous devez introduire une demande dans le cycle qui semble vous correspondre. Votre dossier sera analysé par le jury du cycle correspondant dans un premier temps. Si vous postulez au Master en Architecture et que le Jury de Master estime qu'il ne peut pas vous accepter, votre dossier sera analysé par le Jury de Bachelier.

Qui fait quoi entre le Service Admissions et la Faculté ?

Le Service Admissions reçoit votre dossier et vérifie qu'il est bien complet au niveau administratif, que tous les documents demandés soient bien présents et que les conditions d'admission soient satisfaites. Dans ce cas, le dossier nous est transféré au sein de la faculté qui décide dans quelle année admettre l'étudiant.

Le rôle de la faculté s'arrête là pour votre demande d'admission.

Le reste de la procédure est pris en charge par le Service Admissions.

N'hésitez pas à nous contacter à la FA+U avant votre arrivée pour que nous puissions vous accueillir au mieux !